

Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

DELIBERATION DU BUREAU DU 13 JANVIER 2025 – MORBIHAN HABITAT

Le 13/01/2025 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Morbihan Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Président le 03/01/2025.

Membres présents : M Marc BOUTRUCHE Mme Hortense LE PAPE (ne vote pas les points 29 et 31) Mme Marie-Hélène HERRY M David ROBO (vote jusqu'au point n° 31 inclus) Mme Yolande HANVIC Membre excusé ayant donné pouvoir : M TOULMINET (pouvoir à M BOUTRUCHE – ne vote pas les points 29 et 31) Membre excusé : M Pierre GUEGAN	DELIBERATION N°22.BU-2024-01-13	Opération n° C 152
	CARNAC Belann	Régularisation foncière avec un riverain

Lors du bornage contradictoire de nos parcelles cadastrées AE n° 20 et 238, réalisé par le cabinet de géomètre-expert GEOSAT le 21 mars 2024, il a été mis en évidence que le grillage rigide posé par le propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section AE n° 133 empiète sur nos propriétés.

Ce riverain pensait à tort que le muret en limite de nos parcelles lui appartenait et a donc posé son grillage rigide derrière celui-ci.

Le géomètre a constaté cet empiètement en présence du propriétaire riverain (Mr [redacted]) grâce aux archives retrouvées et il a été convenu de régulariser cette situation par un acte notarié.

Il convient donc de céder cette emprise à Monsieur [redacted]

Acquéreur	Cadastre	Superficie cadastrale	Evaluation des Domaines	Prix de cession	Taux de TVA
Monsieur Frédéric PARRAT	AE 20p et AE 238p	Environ 139 m ²	7 645 €	7 645 €	/

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 22 novembre 2024 à 7 645 €, assortie d'une variation de + / - 10 %.

Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de l'acquéreur et les frais de divisions foncière seront à la charge de Morbihan Habitat.

L'acte de cession sera rédigé par l'Office notarial ALLIANCE NOTAIRES DE LA BAIE - notaires à CARNAC.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- autorise la cession au profit de M [redacted] de la parcelle cadastrée AE20 p et AE238p d'une surface cadastrale de 139 m² pour un montant de 7 645 €
- autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire.



Mise en ligne du 21-01-2025 jusqu'au 21-03-2025

